

## ARRÊTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL

relatif

**à la votation populaire du 26 janvier 1958 sur l'initiative contre  
l'abus de la puissance économique**

(Du 16 novembre 1957)

---

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE,

*considérant:*

- 1° Que 60 357 électeurs ont déposé, le 3 février 1955, une initiative contre l'abus de la puissance économique;
- 2° Que les conditions requises par l'article 121 de la constitution pour qu'une initiative tendant à une revision constitutionnelle soit soumise à la votation du peuple sont remplies;
- 3° Que l'Assemblée fédérale a décidé, le 6 juin 1957, de soumettre l'initiative à la votation du peuple et des cantons en les invitant à la rejeter;

*arrête:*

Article premier

L'initiative contre l'abus de la puissance économique est soumise à la votation du peuple et des cantons.

Art. 2

La votation aura lieu dans toute l'étendue de la Confédération le 26 janvier 1958, et, au besoin, déjà la veille.

Art. 3

La chancellerie fédérale est chargée de prendre, conformément aux prescriptions légales, toutes les mesures nécessaires pour la votation.

## Art. 4

Les avis télégraphiques concernant le résultat de la votation et adressés soit par les autorités des communes, cercles ou districts aux autorités cantonales, soit par celles-ci à la chancellerie fédérale, jouissent de la franchise de taxe; il en est de même des avis téléphoniques, quand la communication est établie par un central manuel.

## Art. 5

Le présent arrêté sera communiqué aux cantons; il sera inséré dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 16 novembre 1957.

Au nom du Conseil fédéral suisse:

*Le président de la Confédération,*

**Streuli**

*Le chancelier de la Confédération,*

**Ch. Oser**

## **ARRÊTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL relatif à la votation populaire du 26 janvier 1958 sur l'initiative contre l'abus de la puissance économique (Du 16 novembre 1957)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1957
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	47
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.11.1957
Date	
Data	
Seite	920-921
Page	
Pagina	
Ref. No	10 094 844

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.